

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1076 accordant la sujétion française au nommé Nacer Ahmed

n° 1076

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
14 septembre 1945

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro  
30 septembre 1945

### VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** la requête en date du 5 juin 1945 par laquelle le nommé Nacer Ahmed, né en 1909, fils de feu Ahmed Nacer et de feu Zahra bint Ali. de race : arabe Machlihi. né à Moka (Yémen) ; domicilié à Djibouti Ambouli : profession : navigateur ; situation de famille : marié avec la nommée Kadra bint Ahmed ; père d'un enfant Mariam Nacer, 17 ans, sollicite la constatation de sa qualité de sujet français

**Vu** l'avis favorable du Commandant de Cercle ;

### TEXTE INTÉGRAL

que le nommé Nacer Ahmed, fils de feu Ahmed Nacer et de feu Zahra bint Ali. arabe Machlihi, domicilié à Djibouti Am bouli, est sujet français pour jouir de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité.

**J. BEYRIES.**